

**COMMUNE DE VILLEMATIER**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**REUNION DU 13 AVRIL 2021**

En conformité avec les possibilités offertes par la loi d'urgence sanitaire, l'an deux mille vingt et un, le treize avril à 21H00, le Conseil Municipal de VILLEMATIER s'est réuni à la salle des fêtes où il avait été dûment convoqué, sous la présidence de M. Jean-Michel JILIBERT Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 13

Nombre de votants : 15

Date de convocation : 9 avril 2021

Date d'affichage : 9 avril 2021

**PRESENTS** : MM JILIBERT, ADELL, BENTOGGIO,  
CARREY, CISIOLA, DELAPORTE, ESPARSEL  
ESCAFFIT, ESCULIE, GUYET, ROGER,  
SAINT-MARTIN, VIDAL-GIBILY

**ABSENTS EXCUSES :**

M. CAMASSES donne pouvoir à Mme ESPARSEL

Mme SAUNIER donne pouvoir à Mme ADELL

Mme ADELL est élue secrétaire de séance.

**ORDRE DU JOUR :**

- Affectation du résultat 2020
- Vote des taux communaux des contributions directes 2021
- Vote des subventions aux associations 2021
- Vote du Budget Primitif 2021

- AFFAIRES DIVERSES

Séance 2021/ N°3 ⇒ DEL13042021-3-1

**OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT 2020**

Monsieur le Maire présente un document indiquant les affectations prévues :

Résultat de l'exercice	⇒	328 898.45€
Résultats antérieurs reportés	⇒	531 476.45€
<b>Résultat à affecter</b>	⇒	<b>860 374.90€</b>

Solde d'exécution d'investissement R 001	⇒	231 423.98€
Solde des restes à réaliser d'investissement	⇒	- 61 124.38€

Affectation en réserves en investissement	au compte R 1068	⇒	<b>100 000,00€</b>
Report en fonctionnement	au compte R 002	⇒	<b>760 374.90€</b>

M. le Maire soumet au Conseil Municipal le vote :

NOMBRE DE VOTANTS : 15    POUR : 15    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0

Séance 2021/ N°3 ⇒ DEL13042021-3-2

**OBJET : VOTE DES TAUX COMMUNAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES 2021**

Monsieur Le Maire explique les changements dans la composition des ressources de la fiscalité directe locale.

La perte du produit de la taxe d'habitation est compensée à partir de 2021 par le transfert aux communes de la part départementale de la taxe foncière sans les propriétés bâties (TFPB).

Le nouveau montant peut alors surcompenser ou sous-compenser la perte de la taxe d'habitation. Un coefficient correcteur calculé par la DGFP viendra alors neutraliser ces écarts et équilibrer la compensation, il est pour Villematier de 1,081 802.

Pour notre commune l'ancien taux communal est de 7,84%. Le taux départemental transféré est de 21,90%, donc le nouveau taux communal de référence pour 2021 est de 29,74%.

Après débat, Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition des contributions directes.

**En conservant le nouveau taux de FB ⇒ 29.74 %**

**En conservant le taux FNB ⇒ 67.73 %**

NOMBRE DE VOTANTS : 15      POUR : 15      CONTRE : 0      ABSTENTION : 0

Séance 2021/ N°3 ⇒ DEL13042021-3-3

**OBJET : VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2021**

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité pour un conseiller intéressé à l'affaire délibérée de ne prendre part ni au débat, ni au vote. Il y aurait un risque d'illégalité de la délibération et de prise illégale d'intérêt notamment pour les élus exerçant des fonctions au sein d'associations.

➤ **Vote des subventions pour les associations de la commune de Villematier**

Association	Subvention 2021	Pour	Contre	Abstention
Le comité des fêtes de Villematier	3000	15	0	0
Comité des fêtes de Raygades	2000	15	0	0
La compagnie des Parents	250	15	0	0
ACCA Villematier	250	15	0	0
La Pétanque	250	15	0	0
La Pétanque 3 jours de Villematier	200	15	0	0
L'Etoile de L'aube	250	4	11	0
La Coopérative Scolaire	2000	15	0	0

➤ **Vote des subventions pour les associations extérieures à la commune de Villematier**

Association	Subvention 2021	Pour	Contre	Abstention
FNACA	150	15	0	0
Saveurs et Senteurs du Frontonnais	150	15	0	0
Les Bons vivants Villemuriens	150	15	0	0
Office du tourisme du Frontonnais	150	15	0	0
ADLFA31	150	15	0	0
Agir pour les animaux	450	15	0	0

NOMBRE DE VOTANTS : 15    POUR : 15    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0

Séance 2021/ N°3 ⇒ DEL13042021-3-4

**OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021**

Lors de cette séance Monsieur Le Maire présente et commente les documents sur les prévisions budgétaires pour l'année 2021.

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur le vote du Budget Primitif.

Entendu l'exposé de Monsieur Le Maire et après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve le Budget Primitif.

<b>Section de Fonctionnement</b>	<b>Dépenses</b>	<b>1 403 893.90€</b>
	<b>Recettes</b>	<b>1 403 893.90€</b>

<b>Section d'investissement</b>	<b>Dépenses</b>	<b>783 983.98€</b>
	<b>Recettes</b>	<b>783 983.98€</b>

**Total du BUDGET    2 187 877.88€**

**DONT :**

⇒002 Résultat de fonctionnement reporté	↪	<b>+ 760 374.90€</b>
⇒001 Solde d'exécution d'investissement reporté	↪	<b>+ 231 423.98€</b>

M. le Maire soumet au Conseil Municipal l'approbation du BP 2021 :

NOMBRE DE VOTANTS : 15    POUR : 15    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an que dessus,  
Pour extrait conforme,  
**Le Maire, Jean-Michel JILIBERT.**